

FEUILLETS LITURGIQUES

DE LA CATHÉDRALE DE L'EXALTATION

DE LA SAINTE CROIX

N°648/2017 – disponible sur le site internet du diocèse : www.diocesedegeneve.net

19 juin / 2 juillet

4ème dimanche après la Pentecôte

Saint Jude, frère du Seigneur, apôtre (vers 80) ; saint Barlaam de Vag (1462) ; saint Zosime, martyr en Pisidie (IIème s.) ; saint Païssios le Grand, moine en Egypte (Vème s.) ; saint Jean l'ermite (VIème s.) ; saint Job, patriarche de Moscou (1607).

Lectures : Rom. VI, 18–23, Matth. VIII, 5–13.

SAINT JOB, PATRIARCHE DE MOSCOU ¹

Saint Job naquit vers 1530, au sein d'une pieuse famille de marchands, à Staritza, dans la région de Tver. Il reçut sa première éducation dans le monastère de la Dormition de la Mère de Dieu de cette ville et y devint moine. Pendant de longues années, il montra une vie exemplaire et se distinguait en particulier par sa piété et sa capacité à réciter de mémoire de nombreuses prières et des textes de l'Écriture. En 1559, la tsar Ivan IV le Terrible visita le monastère et remarqua la culture et les capacités du jeune moine. Quelque temps après Job fut nommé higoumène, et il fut ensuite appelé à Moscou pour diriger le monastère de Simonov (1571), puis celui de Novospassky (1575). C'est en cette qualité qu'il prit part aux conciles de l'Église russe, en particulier celui qui statua sur les possessions monastiques (1580). À cet égard le saint passa toute sa vie dans le plus strict dépouillement, distribuant largement aux nécessiteux, et à sa mort on ne trouva dans sa cellule que quinze roubles, des vêtements et quelques icônes. Il se distingua par sa douceur, sa piété et sa prière continuelle, et il célébrait quotidiennement la Divine Liturgie. Consacré évêque de Kolomna (1581), il fut transféré, cinq ans plus tard, à Rostov et, le 11 décembre 1587, fut nommé métropolitain de Moscou. Depuis 1580, puisque le souverain avait reçu le titre de tsar et que la Russie avait pris la relève de l'Empire chrétien, on avait commencé à méditer le projet de donner à l'Église russe un patriarche. Le patriarche de Constantinople, Jérémie II, vint à Moscou en 1588 et, à l'issue des négociations menées par Boris Godounov, le tsar annonça que l'Église de Constantinople avait accordé son consentement pour l'établissement du Patriarcat de Moscou. Le concile de l'Église russe présenta trois candidats au tsar Théodore Ioannovitch qui fixa son choix sur saint Job. Lors de son intronisation, célébrée le 26 janvier 1589, le patriarche Jérémie, élevant l'évangile au-dessus de la tête de Job, pria pour qu'il devienne un luminaire inextinguible de la foi, puis ils concélébrèrent la Divine Liturgie. Peu après saint Job éleva au titre de métropoles les évêchés de Novgorod, Kazan, Rostov et Saraï, et il appointa dans les

¹ Tiré du Synaxaire du hiéromoine Macaire de Simonos Petras

grandes villes des archiprêtres qui avaient la charge de quarante paroisses. Malgré les nombreuses difficultés et le manque de maîtres, il tenta d'organiser l'enseignement, corrigea les livres liturgiques et les fit imprimer, pour la première fois, et cela même en temps de famine. En Sibérie et dans les territoires d'Extrême-Orient qui venaient d'être annexés à la Russie, le patriarche organisa des monastères à vocation missionnaire et de nombreux indigènes demandèrent le baptême, si bien que c'est à saint Job qu'on peut attribuer la christianisation de la Sibérie. Il fonda plus de dix monastères, et chaque année de son patriarcat fut marquée par la construction d'une nouvelle église à Moscou. Il œuvra aussi particulièrement pour la vénération des saints russes, continuant l'œuvre de saint Macaire de Moscou. À la mort du tsar Théodore (1598), saint Job donna son appui pour l'élévation au trône de Boris Godounov, frère de la tsarine Irène qui avait renoncé au trône pour entrer dans un monastère. Le patriarche fit tout son possible pour rappeler à l'unité les principautés du Sud-Est, qui avaient fait sécession, sous la direction du faux-Dimitri [cf. 17 fév.]. À la mort de Boris (1605), l'imposteur s'empara du trône de Moscou et exigea la déposition du saint hiérarque. Tandis qu'on ouvrait les portes de Moscou au faux-Dimitri, le patriarche fut accusé d'avoir empoisonné les tsars Jean IV et Théodore Ier. Du haut de l'ambon, saint Job dénonça l'imposteur Dimitri et les vrais régicides. Accablé par les malheurs de la Russie, il passait son temps en prière à la cathédrale de la Dormition. Un jour, alors qu'il célébrait la Divine Liturgie, les hommes de main du faux-Dimitri firent irruption dans la cathédrale. Ils bousculèrent le saint, l'arrachèrent de l'autel et déchirèrent ses ornements. Saint Job les écarta et alla se réfugier près de l'icône de la Mère de Dieu de Vladimir et, déposant l'enkolpion qu'il avait reçu dix-neuf ans plus tôt du patriarche œcuménique, il fit appel à la Toute-Sainte pour sauvegarder l'Orthodoxie. Les insurgés s'emparèrent du vieillard, le traînèrent de manière ignominieuse à travers les rues, puis l'exilèrent, vêtu d'une simple coule noire, au monastère de sa profession, à Staritza. Les révoltés tentèrent d'obtenir son accord pour installer l'archevêque Ignace de Ryazan à sa place, mais le prélat refusa énergiquement de leur donner ainsi sa caution. Après la déposition du faux-Dimitri et le couronnement du tsar Basile, les évêques russes, rassemblés en concile, demandèrent à saint Job de reprendre son siège et de procéder au couronnement du nouveau souverain. Mais le saint hiérarque étant devenu presque aveugle, accorda sa bénédiction pour que saint Hermogène assure la succession [17 fév.]. Les troubles n'en avaient pas cessé pour autant, et ils se trouvaient aggravés par les intrigues des Polonais et les discordes des princes russes. Le patriarche Hermogène et le tsar, désirant fournir au peuple l'occasion de faire pénitence, convoquèrent alors Job à Moscou. Arrivé dans la capitale, le 14 février 1607, le saint vieillard se présenta devant tout le peuple, vêtu comme un simple moine, et accorda à tous son absolution pour le grave péché qu'ils avaient commis envers lui ainsi que pour avoir renié leur serment d'allégeance au souverain légitime. De retour au monastère de Staritza, il remit son âme en paix, quatre mois plus tard, le 19 juin 1607. Lorsque ses reliques furent exhumées, en 1652, pour être transférées à Moscou et être déposées en la cathédrale de la Dormition, elles exhalèrent un parfum céleste et devinrent par la suite une source de guérisons.

Tropaire du dimanche, ton 3

Да веселя́тся небеса́я, да ра́дуются земна́я; я́ко сотвори́ держа́ву мышцею Своёю Го́сподь, попрá смёртию смёрть, пёрвенець мёртвыхь бѣсть, изъ чрева́ адова изба́ви насъ и подаде́ мірови ве́лю мѣлость.

Que les cieux soient dans l'allégresse, que la terre se réjouisse, car le Seigneur a déployé la force de Son bras. Par Sa mort, Il a vaincu la mort ! Devenu le Premier-né d'entre les morts, du sein de l'enfer, Il nous a rachetés, accordant au monde la grande Miséricorde.

Tropaire du saint apôtre Jude, ton 1

Христо́ва тя срóдника, о Іудо, вѣдуще и мученика твёрда, священно восхваля́емъ, прелестъ поправша и вѣру соблю́дша. Тѣмже, днесъ всесвяту́ю твою́ па́мять пра́зднующе, грѣховъ разрѣше́ние моли́твами твои́ми прие́млемъ.

Nous te louons dignement, ô apôtre Jude, parent du Seigneur ; par ton martyre indéfectible tu as terrassé l'erreur et préservé la foi ; aussi célébrant aujourd'hui ta très sainte mémoire, nous recevons par tes prières la rémission des péchés.

Kondakion du saint apôtre Jude, ton 2

Твёрдымъ умомъ избра́нь ученикъ ты яви́лся еси́ и сто́лпъ необори́мъ Це́ркве Христо́вы, язы́комъ проповѣдалъ еси́ сло́во Христо́во, вѣровати, глаго́ля, во Еди́но Божество́; отъ Него́же просла́вился, прия́ль еси́ да́ръ исцѣле́ній, цѣлѣти недуги́ притека́ющихь къ тебѣ́, апо́столе Іудо всехва́льне.

Tu as été élu pour être un ferme disciple et une colonne inébranlable de l'Église du Christ, ô vénérable apôtre Jude ; tu as enseigné la parole du Christ aux nations afin qu'elles croient en un Dieu unique ; glorifié par lui, tu as reçu le don des guérisons pour soigner les infirmités de ceux qui accourent vers toi.

Kondakion du dimanche, ton 3

Воскрэ́слъ еси́ днесъ изъ грóба, Ще́дре, и насъ возвѣ́ль еси́ отъ вратъ смёртныхь; днесъ Ада́мъ ликуетъ и раду́ется Ё́ва, вкупѣ́ же и проро́цы съ патриáрхи воспѣ́вають непреста́нно Божество́нную держа́ву вла́сти Твоея́.

Aujourd'hui, ô Miséricordieux, Tu es ressuscité du Tombeau et Tu nous ramènes des portes de la mort. Aujourd'hui, Adam exulte, Ève se réjouit. Tous ensemble, prophètes et patriarches, ne cessent de chanter la force divine de Ta puissance !

HOMÉLIE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME SUR L'ÉPÎTRE DE CE JOUR

« Ainsi affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice ». L'apôtre indique ici les doux bienfaits de Dieu : Il nous a délivrés du péché et soumis à la justice; ce qui est préférable à toute espèce de liberté. Dieu a fait ce que ferait celui qui, adoptant un enfant orphelin, emmené par des barbares sur la terre étrangère, non seulement le délivrerait de la captivité, mais se constituerait son père et son

tuteur et l'élèverait au faite des honneurs. Voilà ce qui nous est arrivé. Car non seulement Dieu nous a affranchis des maux passés; mais Il nous a initiés à la vie des anges; il nous a tracé une excellente règle de conduite, en nous confiant à la garde assurée de la justice, en faisant disparaître les maux d'autrefois, en faisant mourir le vieil homme, en nous menant comme par la main à une vie immortelle. Continuons donc à vivre de cette vie; car beaucoup semblent respirer et se mouvoir, qui sont dans un état plus misérable que les morts. Il y a en effet différentes espèces de morts, l'une est la mort du corps, selon laquelle Abraham était mort et ne l'était point : car il est écrit: « Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants » (Matth. XXII, 32); l'autre est la mort de l'âme, à laquelle le Christ fait allusion quand il dit : « Laissez les morts ensevelir leurs morts ». (id. VIII, 22.) Il y en a une troisième qu'il faut louer, et qui est le fruit de la sagesse; celle dont Paul a dit : « Faites mourir vos membres qui sont sur la terre ». (Coloss. III, 5.) Une autre encore, principe de celle-ci, s'opère dans le baptême : « Notre vieil homme », dit l'apôtre, « à été crucifié » (Rom. VI, 6.) Instruits de tout cela, fuyons donc l'espèce de mort par laquelle on meurt, quoique en vie; et ne craignons point celle qui est commune à tout le monde. Mais choisissons et embrassons les deux autres, dont l'une, donnée par Dieu, est le comble du bonheur, et dont l'autre, produit de notre volonté et de la grâce de Dieu, est digne de tout éloge. L'une d'elles a été déclarée heureuse par David en ces termes : « Heureux ceux dont les iniquités sont effacées » (Ps. XXXI, 11); l'autre est l'objet de l'admiration de Paul, qui écrit aux Galates : « Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair ». (Gal. V, 24.) Quant aux deux autres, l'une d'elles a été proclamée méprisante par le Christ, qui a dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme » (Matth. X, 28); et l'autre effrayante : « Mais craignez celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans l'enfer ». (Ibid.) Evitons donc celle-ci, et choisissons celle qui est déclarée heureuse et admirable, pour éviter encore et craindre chacune des deux autres. Il n'y a aucun profit pour nous à voir le soleil, à manger et à boire, si nous n'avons pas la vie des bonnes œuvres. De grâce, de quoi sert à un roi d'être revêtu de la pourpre, de parier des armes, s'il n'a point de sujets, et si le premier venu peut impunément l'insulter et l'injurier? De même il n'y a aucun avantage pour le chrétien à avoir reçu la foi et le bienfait du baptême, s'il est soumis à toutes les passions; au contraire l'injure deviendra plus sensible et la honte plus grande. Comme ce roi orné du diadème et de la pourpre, non seulement ne retire aucune gloire personnelle de l'éclat de son manteau, mais fait rejaillir sur lui son propre déshonneur; ainsi le fidèle qui mène une vie déréglée, ne retire aucun honneur de sa foi, mais n'en devient que plus méprisante. « Car », dit l'apôtre, « tous ceux qui ont péché sans la loi, périront sans la loi; et tous ceux qui ont péché sous la loi, seront jugés par la loi ». (Rom. II, 12.) Il disait encore, en écrivant aux Hébreux : « Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans aucune miséricorde sur la déposition de deux ou trois témoins. Combien donc pensez-vous que mérite de plus affreux supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu? » (Hébr. X, 28, 29.) Et c'est très-juste : car, nous dit le Christ, par le baptême je t'avais soumis toutes les passions. Qu'est-il donc arrivé, pour que tu aies profané un si grand don, et sois devenu tout autre que tu ne devais être?